

LA GRESETTE

BULLETIN MUNICIPAL
AOUT 2021

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE: Le secrétariat est ouvert au public aux jours et horaires suivants: Mardi et Jeudi de 9h à 12h fermé au public et de 14h à 17h ouvert-au public sur rendez-vous. 26 Rue de la Mairie 31480 LE GRES Site internet : mairie.le-gres@wanadoo.fr / Tél : 05.61.85,60.11. La mairie sera fermée du 27 juillet 2021 au 12 août 2021.



Le conseil municipal a procédé à la mise en place de l'adressage. La mairie a arrêté la liste des noms des rues et à la numérotation des habitations qui a été défini de manière métrique par rapport à l'église.

L'adressage consiste à faciliter les recherches : pour acheminer les livraisons, la rapidité des interventions des secours ou encore pour raccorder dans l'avenir chaque foyer à la fibre optique, optimiser la localisation via les systèmes GPS. La dénomination des voies communales étaient devenues une nécessité.

La fixation des panneaux des voies a été effectuée par M. Le Maire M. Barbreau, quelques conseillers et notre employé communal. L'achat de ces plaques est pris en charge dans sa totalité par la mairie.

Un certificat d'adresse et des documents explicatifs vous ont été remis pour les démarches administratives à effectuer ainsi qu'une plaque avec le numéro d'habitation. Il reviendra aux propriétaires d'apposer cette plaque VISIBLEMENT sur leur habitation.

Si vous avez besoin d'aide pour la pose de la plaque, n'hésitez pas à appeler la mairie.

STOP PUB

Des autocollants offerts par la communauté des communes des Hauts Tolosans sont à disposition en mairie.

Si vous souhaitez ne plus avoir de publicité dans votre



RÉDUISONS NOS DÉCHETS boîte aux lettres et faire un geste pour la planète... Vous pouvez venir en récu-

ARMOIRE A LIVRES

Deux armoires sont à la disposition des habitants du village. Une à l'arrêt du bus des Terrasses de Tambril, la seconde côté gauche de la salle des fêtes (ancienne mairie).

Ce sont des petites bibliothèques de rue où chacun peut emprunter ou déposer des livres ou DVD, en bon état, gratuitement et dans le respect du futur lecteur. C'est un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage, du don et une démarche co-citoyenne. En déposant ou empruntant, vous donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

C'est un système de libre-échange où tous les genres se côtoient : ouvrages jeunesses, romans, essais, bande-dessinées, mangas, livres pratiques (cuisine, jardinage...) et pour tous les âges.

RANDOS

L'office de tourisme des Hauts Tolosans vous propose des circuits de randonnées pour découvrir

des sentiers, différents paysages sur 19 villages.

Venez retirer le Topoguide de Randonnées à la mairie ou téléchargez le sur : http://tourisme.hautstolosans.fr/frsedivertir/loisirs/randonnée.



TRAVAUX ET PROJETS



* La réfection d'une partie du toit de l'église est terminée.

...?.....

- * D'autres travaux de rénovation sont prévus comme une restructuration du local de la cloche et de ses mécanismes ainsi que le plancher et mise en norme du circuit électrique étant obsolète. En effet, les fortes vibrations crées par le mouvement de la cloche ...? des problèmes de sécurité. Le conseil municipal a décidé d'arrêter la sonnerie de la cloche
- * Acquisition d'un camion et d'un tracteur tondeuse équipée d'une épareuse, d'une?..... pour l'entretien des espaces verts
- * transformateur?
- * Eclairage city?...
- * Achat d'une table qui sera située à côté du toboggan et de 3 bancs qui remplaceront les anciens sur le boulodrome.
- * La construction d' un atelier municipal est à l'étude , nous avons procédé à différents devis auprès d'architecte et ...?

Intramuros

Vous avez reçu dans vos boîtes à lettres

le flyer. Depuis le mois de juillet, la mairie a modifié son application Panneau Pocket par une nouvelle application "IntraMuros".

C'est une application mobile de référence des mairies. Elle vous permet d'avoir connaissance des informations, évènements et alertes de la vie locale. Vous recevez sur votre Smartphone les actualités de la commune.

Vous y trouverez des informations utiles.

Le téléchargement de l'application mobile est gratuit sur Google Play ou App Store.



BIEN VIVRE ENSEMBLE

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Le brûlage à l'air libre des déchets de toute nature, est INTERDIT. Pour vos déchets verts, pensez au compostage individuel. Si vous ne possédez pas de composteur, vous pouvez en commander à la communauté des communes. Ce type d'élimination ne devra entraîner aucune gêne pour le voisinage, ni aucun risque pour la sécurité publique.



HALTE AU DEPOT SAUVAGE

Les dépôts de déchets au sol, que ce soit sur des lieux publics ou privé, sont considérés comme des incivilités.

Ces incivilités (dans la nature ou au pied des conteneurs) constituent une infraction. L'usager ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros. De plus, ces dépôts de déchets au sol génèrent des impacts négatifs, tant sur la qualité de vie des habitants que sur l'environnement et la santé publique par les risques de pollutions engendrés. L'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des abords des points de collecte engendrent des frais supplémentaires pour la collectivité.??

La déchetterie est la solution pour vos encombrants.

ENTRETIEN DES PLANTATIONS

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie)

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres et arbustes qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparatri-

L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure pour effectuer cette dernière durant une période propice par rapport au cycle végétal.

NUISANCE SONORE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués

Semaine: 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

Dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00 et de 16h à 18h.

Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils consti- Chòisir le bon tuent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.



Pour le bien être de votre voisinage, merci de respecter ces règlementations.

Août 2021

Mairie du Grés. tél-05 61 85 60 11. e mail : mairie.le-gres@wanadoo.fr

LA GRESETTE

DECHETTERIE

La déchetterie est accessible gratuitement aux particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile. Les déchets des artisans ne sont pas acceptés.

Route de Puyssegur—31480 CADOURS.

05.34.52.92.15.

Vendredi et samedi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h.

Dimanche: 9h30 à 12h.

Fermé le lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche après-midi et jours fériés.

Pour connaître la liste des déchets acceptés ou non, consultez le site des Hauts-Tolosans : https://www.hautstolosans.fr.

MAISON DEPARTEMENTALE DE PROXIMITE

La suppression des services publics au coeur des communes est une réalité à laquelle se trouvent de plus en plus confrontés les habitantes et les habitants de nos cantons.

Aujourd'hui, le Conseil départemental répond concrètement à ce besoin par la création de Maisons départementales de proximité en Haute-Garonne.

Depuis le 1er juin, l'ouverture d'une MDP à Cadours permet aux usagers de retrouver toutes les informations relatives au service public départemental, un accompagnement dans les démarches en ligne.



Adresse: 2 rue Destarat—31480 CADOURS / 05.34.57.34.82.



HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public aux jours et horaires suivants :

Mardi et Jeudi de 9h à 12h fermé au public

et de 14h à 17h ouvert au public sur rendez-vous.

26 Rue de la Mairie

31480 LE GRES

Site internet : mairie.le-gres@wanadoo.fr / Tél : 05.61.85.60.11.

La mairie sera fermée du 27 juillet 2021 au 12 août 2021.